

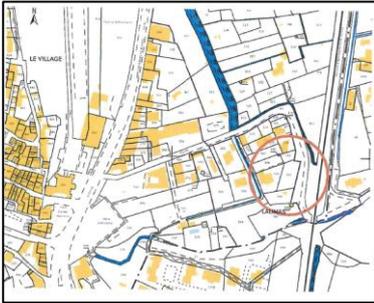
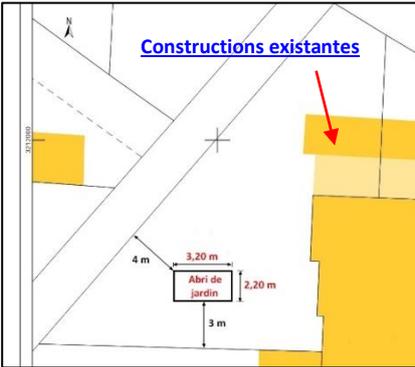
Déclaration préalable pour la construction d'un abri de jardin de moins de 20 m² *

***Si l'abri de jardin a une surface de plancher et/ou une emprise au sol supérieure à 20 m², un dossier de permis de construire devra être établi.**

- **Dépôt de la demande :**
 - Dépôt en ligne : sur <https://dlva-paa.geosphere.fr/portailccs-paa>
 - Dépôt papier : 1 exemplaire à déposer dans votre mairie ou par courrier.

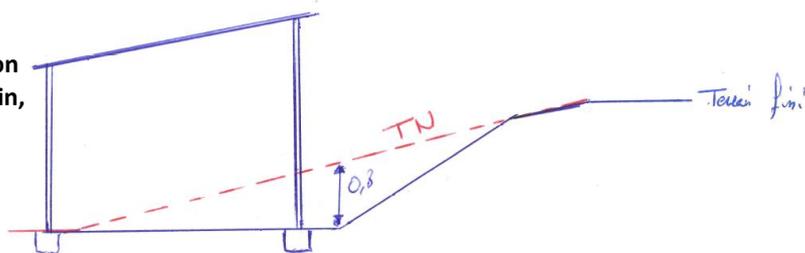
- **Délai d'instruction du dossier complet : 1mois (2mois en secteur de patrimoine protégé - ABF)**

- **Constitution du dossier :**

PIECES DU DOSSIER	
1- FORMULAIRE	
<p style="text-align: center;">Dépôt en ligne</p> <p>Les informations sont à remplir directement sur le téléservice lors du dépôt en ligne : https://dlva-paa.geosphere.fr/portailccs-paa</p> <p>Les éléments à renseigner sont les mêmes que dans la version papier du formulaire CERFA.</p>	<p style="text-align: center;">Dépôt papier</p> <p>Le formulaire est à télécharger sur http://www.service-public.fr CERFA N° 13703* (pour maison individuelle) https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2028 CERFA N° 13404* (pour autres constructions) https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11646</p> <p>Rubriques à renseigner : Rubriques 1, 2 et 3 – identité et coordonnées du déclarant (téléphone et mail conseillés), terrain, Rubrique 4.1 - indiquer la description du projet Rubrique 4.2 – indiquer la surface de plancher des constructions existantes et la surface créée (= surface du plancher de l'abri de jardin), Rubrique 8 – dater et signer</p>
2- PIECES A FOURNIR - Les plans transmis peuvent être en format PDF pour les dépôts en ligne.	
<p>PLAN DE SITUATION (DP1)</p> <p>Fournir un plan de situation permettant de localiser votre terrain à l'intérieur de la commune. Vous pouvez réaliser le plan de situation sur le site internet www.cadastre.gouv.fr, Il vous suffit de rentrer l'adresse de votre terrain et d'imprimer ce plan à une échelle de 1/2500^{ième}.</p>	
<p>PLAN DE MASSE (DP2)</p> <p>Sur un fond cadastral www.cadastre.gouv.fr, indiquer sur le plan à l'échelle, l'emplacement exact de l'abri de jardin.</p> <p>Les dimensions de l'abri doivent être cotées ainsi que les distances de l'abri aux limites de propriété, le cas échéant.</p>	<div style="display: flex; align-items: center;">  <div style="margin-left: 20px;"> <p>Parcelle : AW 1050 de 700 m²</p> <p>Avant Travaux Emprise au sol : 120 m²</p> <p>Après Travaux Emprise au sol : 138 m²</p> <p>Espace végétalisée restant disponible : 350 m²</p> <p>Echelle numérique : 1/500^{ième}</p> </div> </div>

PLAN DE COUPE (DP3)

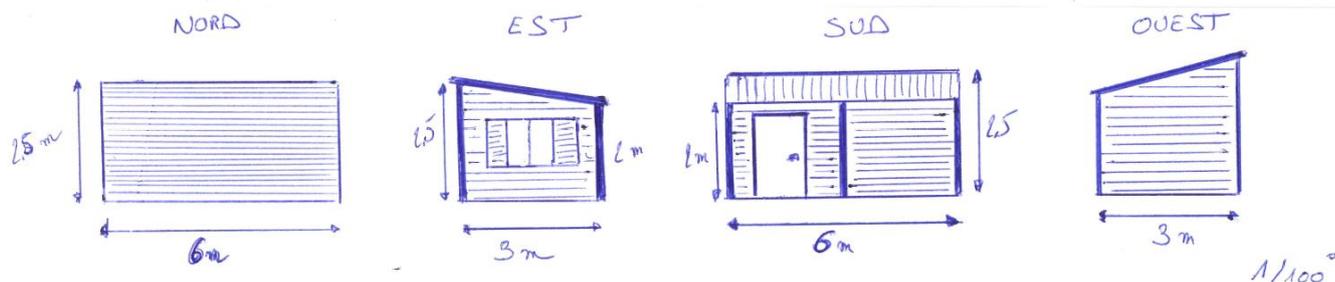
Si le profil de votre terrain est modifié :
Fournir un plan en coupe précisant l'implantation
de la construction par rapport au profil du terrain,
Les hauteurs, le terrassement ...



LE PROJET (DP4 et/ou DP11)

Fournir des éléments permettant une bonne compréhension du projet :

- un descriptif indiquant les matériaux et teintes envisagés
- un descriptif du carport soit par des plans côtés soit en fournissant la brochure du fabricant.



L'INSERTION (DP6)

Photomontage à partir de la photo de l'existant permettant d'appréhender l'abri dans son environnement.

Avant / Après :



PHOTO(S) DE L'EXISTANT (DP7 et DP8)

Vue élargie du garage et de la maison prise à partir de la rue (domaine public).

DP7 : vue de près



DP8 : Vue de loin



Le Service ADS est à votre disposition en amont du dépôt de la déclaration préalable afin de vérifier la faisabilité réglementaire et/ou architecturale de votre projet.

Accueil le public en mairie de château-Arnoux-Saint-Auban :

Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et mardis de 8h30 à 12h.

Contact du service : Tel : 04 86 89 10 14

Courriel : adscasa@mairie-casa04.fr